

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
6B1, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet EQUIPEMENT AUDIO-VISUEL	
Solicitation No. - N° de l'invitation EH713-131969/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20131969	Date 2013-03-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-442-62363	
File No. - N° de dossier hn442.EH713-131969	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-03-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hamel, Jean-Yves	Buyer Id - Id de l'acheteur hn442
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-8278 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification 001

Modification 001 est soulevé pour fournir des réponses a des questions.

Réponses aux questions des soumissionnaires concernant l'EDT :

- Q1** A 2.3 Heures de travail - Y aura-t-il quelqu'un tard en soirée?
- R1** Oui - Un représentant de la GEC ou de SNC-Lavalin sera sur place.
- Q2** A 3 **Description du système** - Pour avoir une meilleure idée de la longueur requise des câbles, les soumissionnaires peuvent ils obtenir des distances plus précises relativement aux projecteurs et à l'écran?
- R2** Les distances entre le plancher et les projecteurs et entre les projecteurs et l'écran ainsi que la longueur exacte des câbles nécessaire pour faire l'installation ne peuvent pas être fournies, puisque la position exacte des projecteurs et de l'écran dépendra du type proposé/accepté et de l'emplacement d'installation/de montage. **La clause B5007C Procédures pour modifications de conception ou travaux supplémentaires, du Guide des CCUA** permet d'apporter des modifications à la conception ou de procéder à des travaux supplémentaires, au besoin.
- Q3** A 3.2 **Projecteur BARCO RLM-W12 (ou équivalent)** - L'EDT indique qu'un projecteur équivalent doit être doté d'une entrée DVI à double liaison - Est ce nécessaire?
- R3** La GEC a besoin d'un système à la fine pointe de la technologie doté au minimum d'une entrée DVI à double liaison.
- Q4** A 3.2 **Projecteur BARCO RLM-W12 (ou équivalent)** - Pourquoi les cartes E/S ne sont-elles par permises; cela semble mener vers une marque de projecteurs?
- R4** Les cartes E/S ajoutent plus de traitement du signal; la GEC veut un traitement minimal donc les cartes E/S ne sont pas permises.

Réponses aux questions générales des soumissionnaires :

- Q5** L'entrepreneur pourra-t-il apporter une plateforme élévatrice?
- R5** Seule une plateforme élévatrice pour une personne est permise en raison du plancher technique installé dans la salle. L'entrepreneur devra fournir la marque et le modèle de la plateforme élévatrice pour une personne à la GEC pour la faire approuver afin de s'assurer qu'elle est conforme à la capacité pondérale du plancher.

-
- Q6** A-t-on établi des délais pour la réalisation de ce projet?
- R6** L'entrepreneur doit indiquer à la GEC combien de temps il lui faudra pour exécuter les travaux dans la salle. La GEC réservera celle-ci pour l'entrepreneur afin qu'il y effectue les travaux continus.
- Q7** Qui indiquera à l'entrepreneur la norme en matière de sécurité pour l'installation du projecteur au plafond?
- R7** SNC-Lavalin communiquera à l'entrepreneur (Par l'entremise de la GEC) sa norme de sécurité après l'attribution du contrat.
- Q8** Comment l'entrepreneur s'y prendra-t-il pour coordonner l'expédition/livraison/réception de l'écran de projection?
- R8** La GEC ne peut accepter aucun envoi directement de votre fournisseur. L'entrepreneur devra coordonner le tout avec la GEC pour l'expédition/livraison/réception. Compte tenu de sa dimension, le quai de chargement ne peut pas être utilisé pour l'écran de projection. L'entrepreneur devra utiliser la porte principale et se présenter vers 18 h, après les heures normales de travail.
- Q9** Y a-t-il un commutateur réseau?
- R9** Oui - Il est installé dans le casier AV de la GEC.
- Q10** Qui installera le conduit et fournira les dessins de CAO dans le cadre de ce projet?
- R10** Un gestionnaire de projet de SNC-Lavalin sera affecté à ce projet. Il installera le conduit et fournira à la GEC les dessins de CAO requis. TPSGC tentera de remettre les dessins de CAO aux soumissionnaires avant la date de clôture des soumissions. S'ils ne sont pas disponibles avant la date de clôture des soumissions, les dessins de CAO seront fournis à l'entrepreneur avant le début des travaux.
- Q11** Existe-t-il des documents sur le système AV existant de la GEC ou peut-être un terminal?
- R11** Non - La GEC fournira à l'entrepreneur des documents sur l'emplacement des raccordements après l'attribution du contrat.

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.